

Au tour de l'Institut du Bon Pasteur et de l'abbé Laguérie de mettre en demeure Rance 2

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#)

Date : 19 avril 2010

Nous apprenons que Me Jérôme Triomphe, avocat du barreau de Paris et conseil de l'Institut du Bon Pasteur (IBP) ainsi que de son supérieur canonique et président de droit civil, l'abbé Philippe Laguérie, a mis en demeure le producteur des "Infiltrés" (Capa Télévision) et son diffuseur (France 2) de lui communiquer dès ce début de semaine une copie du [reportage](#).

*"Mes clients ont appris que les principales images tournées l'auraient été en caméra cachée par un individu, se disant Mathieu Maye, qui s'est fait passer pendant des mois pour catéchumène et paroissien pour mieux abuser et provoquer ses interlocuteurs. Il a proposé ses services à l'école comme surveillant bénévole. **Mes clients sont en train de réunir les éléments démontrant que cet individu aurait tenu des propos racistes et antisémites - tombant sous le coup de la loi pénale - aux enfants mineurs de l'école et à l'insu des responsables et des parents, dans le but manifeste de leur faire répéter des textes ou suggérer des propos qu'il a ensuite complaisamment filmés en caméra cachée. (...) De même, cet individu a tenté de provoquer au moins un jeune prêtre de la paroisse Saint Eloi en lui tenant des propos d'une rare violence antisémite dans le but manifeste de provoquer et de filmer en caméra cachée une réaction d'approbation qu'il n'a évidemment pas eue. Le prêtre en question en a été très choqué et en a attesté**"* écrit Me Triomphe dans sa lettre recommandée avec accusé de réception, dont il adresse une copie au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

*"L'abbé Philippe Laguérie (...), qui n'a jamais refusé une interview ou un débat loyal, **est filmé dans l'église Saint-Eloi, en train de prêcher mais de manière floutée. Il n'en est pas moins identifiable** puisqu'il a été reconnu par deux des invités du débat enregistré le 10 avril. **Ce floutage porte ainsi une atteinte supplémentaire à son image par son caractère dramatique destiné à rendre inquiétants la paroisse Saint-Eloi, l'école Saint-Projet et ses responsables et renforcer ainsi le caractère racoleur de l'émission.**"*

En conséquence, l'avocat de l'IBP et de l'abbé Laguérie met en demeure France 2 de *"renoncer à toute diffusion qui porterait atteinte"* aux droits légitimes de ses clients et indique avoir *"d'ores et déjà reçu pour instructions d'engager toute action judiciaire pour les faire respecter"*.

Lire aussi :

- ["Exclusif ! Rance 2 commence à recevoir du papier bleu..."](#)
- ["Exclusif ! Rance 2 continue à recevoir du papier bleu... \(2\)"](#)

Arthur Leroy